

Accord de coopération scientifique et technologique UE/Liban: conditions et modalités de la participation du Liban au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA)

2017/0199(NLE) - 17/04/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 628 voix pour, 27 contre et 2 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la République libanaise fixant les conditions et modalités de la participation de la République libanaise au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA).

Le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion de l'accord.

PRIMA sera lancé le 1^{er} janvier 2018 pour une période de dix ans avec pour objectif l'élaboration et l'adoption de solutions innovantes et coordonnées pour une gestion durable des systèmes hydriques et agroalimentaires dans la zone méditerranéenne.